



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-047

PUBLIÉ LE 2 MAI 2019

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2019-05-02-001 - Arrête donnant délégation de signature à M. Jean-Lou MEUNIER,
directeur territorial de l'ONF du Gers (2 pages)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2019-05-02-001

Arrête donnant délégation de signature à M. Jean-Lou
MEUNIER, directeur territorial de l'ONF du Gers

Préfecture
Direction de la stratégie,
des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative



ARRÊTÉ
donnant délégation de signature à M. Jean-Lou MEUNIER,
directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts du Gers

La préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la partie législative – livre II – titre 1 du code forestier,

VU la partie réglementaire – livre II – titre 1 et 2 du code forestier,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Mme Catherine SEGUIN, préfète du Gers,

VU la décision du directeur général de l'Office National des Forêts en date du 1^{er} avril 2019 ayant pour objet la suppression de l'agence Ariège/Haute-Garonne/Gers et la création de l'agence Pyrénées Gascogne, incluant les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Gers, dont le directeur est M. Jean-Lou MEUNIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de mission,

VU le courrier du 16 avril 2019 de M. le directeur territorial de Midi-Méditerranée de l'Office National des Forêts pour solliciter un arrêté de délégation de signature en faveur de M. Jean-Lou MEUNIER, directeur de l'agence Pyrénées Gascogne,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Lou MEUNIER, directeur de l'agence territoriale Pyrénées Gascogne de l'Office National des Forêts, dans les matières suivantes :

Matières	Textes autorisant la délégation
Déchéance de l'acheteur de coupes (articles L. 213-8 et R.213.30 du code forestier)	Article D. 222-16 du code forestier
Autorisation de vente ou d'échange de bois délivrés pour leur propre usage (articles L.214-10 al 2 et R.214-27 al 3 du code forestier) à des personnes morales propriétaires énumérées aux articles L 211-1 I 2° du code forestier	Article D. 222-16 du code forestier

Article 2: M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur de l'agence territoriale Pyrénées Gascogne de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet au lendemain de sa date de publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le - 2 MAI 2019

La préfète,



Catherine SÉGUIN